

4eme séance : lundi 02 juin 2025 à 19h30**Séance ordinaire.**

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 juin, le conseil municipal de la Commune de Dabo s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 27 mai deux mil vingt-cinq, sous la présidence de M. Eric WEBER, Maire.

Présents (19) :

Monsieur le Maire, Eric WEBER.

Mmes et MM. les adjoints : Marie-Reine LEHRER, Jean-Michel Wilmouth, Anne Dillenschneider, Nicolas Gasser, Muriel BENTZ, David Antoni.

Mmes et MM. les conseillers : Viviane CHRISTOPH, Emilie Hugues, Christophe Spengler, Thierry Wolff, Lydie SCHWALLER, Didier Weber, Sylvie Knoll, Jérémy Zimmermann, Patrick Zott, Angélique Klein, Michel SCHWALLER, Dominique WEINSANDO-RUFFENACH

Excusés (3) : Murielle BLAISE (donne procuration à Emilie Hugues), Hélène DIEMER (donne procuration à Viviane CHRISTOPH), Elisabeth Le Meur (donne procuration à Eric WEBER),

Absent (1) : Franck CHEVRIER.

Mme Anne DILLENSCHNEIDER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préambule

1. Approbation du compte rendu de séance du 07.04.2025.
2. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
3. Subvention AMISSUR : approbation du plan de financement pour la mise en place de 2 indicateurs de vitesse dans les rues Charles de Gaulle et Belle Vue
4. Demande de Subvention-Ambition Moselle 2020-2025
5. Rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public d'eau potable 2024
6. Désignation des membres du Jury Criminel pour l'année 2025
7. Divers et communication

Point N°1 / Approbation du compte rendu de séance du 07.04.2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le compte-rendu de séance du 07.04.2025

VOTE : Adopté à l'unanimité avec 22 POUR

Point N°2 / Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025-001	Renouvellement concession funéraire case 12 au Columbarium de Hellert
2025-002	Renouvellement concession funéraire tombe 9 prang 5 page 17 Dabo
2025-003	Renouvellement concession funéraire tombe 12 rang A page 36 La Hoube
2025-004	Travaux voirie Rue Bentz Eck pour un montant de 53 914,88 € HT avec l'Entreprise Lingenheld
2025-005	Travaux voirie Rue des Vosges pour un montant de 74 412,17 € HT avec l'Entreprise Lingenheld
2025-006	Travaux voirie Rue des Lilas pour un montant de 60 090,80 € HT avec l'Entreprise Lingenheld
2025-007	Construction du box à sel pour un montant de 68 193,78 € HT avec SARL ANTONI Père et Fils

Point N°3 / Subvention AMISSUR : approbation du plan de financement pour la mise en place de 2 indicateurs de vitesse dans les rues Charles de Gaulle et Belle Vue**Développement :**

La Commune de Dabo a monté un dossier pour mettre en place des indicateurs de vitesse dans les Rues Charles de Gaulle et Belle Vue qui sont des axes empruntés quotidiennement par de nombreux véhicules mais également par des piétons, des enfants et des cyclistes. Des excès de vitesse ont été régulièrement constatés dans ces zones, entraînant un sentiment d'insécurité parmi les habitants. En conséquence, la mise en place d'indicateurs de vitesse s'avère essentielle pour sensibiliser les conducteurs à la vitesse à laquelle ils circulent et pour encourager un comportement plus responsable au volant.

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux			
2 indicateurs de vitesses	5 877	AMISSUR (30%)	1 763.10
		Etat	
		Région	
		Autre financeur	
Etudes		Autofinancement	4 113.90
/	-		
Autres			
/	-		
TOTAL	5 877	TOTAL	5 877

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Autorise le Maire à déposer la demande de subvention AMISSUR aux services du Département de la Moselle, les crédits étant inscrit au budget communal 2025 ;
2. Approuve le plan de financement susmentionné ;
3. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : Adopté à l'unanimité avec 22 POUR

DCM N° 2025-04-D001

Point N°4 / Demande de Subvention-Ambition Moselle 2020-2025.

Dans le cadre de sa politique de redynamisation des centre-bourg, la commune de Dabo, composée de ses quatre villages, a lancé une phase d'investissement de structures ludiques à destination de la jeunesse. La commune bénéficie de l'arrivée de familles avec enfants, en quête d'un cadre de vie agréable et un marché immobilier plus accessible que la proche Alsace. A ce jour, la Commune est dépourvue d'infrastructures de loisirs pour enfants sécurisées de type « Aire de jeux ».

La municipalité souhaite mettre en place une aire de jeu qui est une initiative essentielle pour répondre aux besoins des habitants, favoriser le lien social, promouvoir la santé et le bien-être, et renforcer l'attractivité de la commune.

Pour la réalisation de ce projet, la collectivité a décidé de solliciter une participation financière au titre du dispositif Ambition Moselle qui complètera la subvention DETR 2025 acquis sur la base du plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant
<u>Acquisitions immobilières :</u>		Aides publiques :	
- Terrains :	/	Union européenne	
- Bâtiments :	/	Etat : DETR 2025 acquis	28 724
<u>Travaux :</u>		Collectivités locales et leurs groupements	
SATD fournitures et pose aire de jeux	57 934.00	- région	
MEFRAN Collectivité		- département : Ambition Moselle	25 808
(fournitures et pose jeux)	12 612.00	- communes ou groupement de communes	
SARL ANTONI (mise aux normes du sol pour pose des jeux)	9 439.84	Etablissements publics	
Atelier Rocher (fourniture et pose banc)	354.17	Aides publiques indirectes	
<u>Matériel :</u>		Autres :	
<u>Autres :</u>		Autofinancement	
<u>IMPORTANT :</u>		Fonds propres	
<i>A déduire (s'il y a lieu) les recettes générées par l'investissement</i>		Emprunts	
		Crédit-bail	
		Autres :	
		Participation Privée	
		Mécénat :	
		Autres :	
TOTAUX	80 340.01		80 340.01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve le plan de financement susmentionné
2. Autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre du dispositif « Ambition Moselle » à hauteur de 50 % du montant HT des travaux restant à la charge de la commune,
3. Inscrit les crédits au Budget Primitif 2025 de la collectivité,
4. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier

VOTE : Adopté à l'unanimité avec 22 POUR

DCM N° 2025-04-D002

Point N°5 / Rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public d'eau potable 2024

M. Christophe Spengler présente le rapport au Conseil Municipal.

(cf document joint en annexe).

Odeur de Chlore : En raison de ruptures sur le réseau, nous puisons désormais sur le réseau de Phalsbourg. Par ailleurs, les doseurs goutte-à-goutte ont été remplacés par des modèles neufs, différents des précédents, entraînant une révision du protocole de dosage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2024,
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : Adopté à l'unanimité avec 22 POUR

DCM N° 2025-04-D003

POINT N°6 / Désignation des membres du Jury Criminel pour l'année 2025

La désignation des membres du Jury Criminel s'effectue, dans chaque collectivité, par tirage au sort sur la liste électorale. Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti par la Préfecture proportionnellement au tableau officiel de la population de chaque commune.

Considérant que, d'après le recensement officiel, la population du département de la Moselle s'élève à 1 050 721 habitants ; le nombre de jurés pour la commune de Dabo est de 2.

Pour l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle, ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit le tirage au sort ; soit au 31/12/2025.

En dehors de ce cas, il n'appartient pas au Conseil Municipal d'écarter les personnes frappées d'incapacités (article 256 du code de procédure pénale) ou celles dont la fonction de juré serait incompatible avec leur profession (article 257 du code de procédure pénale).

Il est néanmoins possible de présenter, lors de la transmission (dans la colonne « remarques »), des observations sur le cas des personnes qui, pour des motifs graves, ne paraissent pas en mesure d'exercer les fonctions de jurés d'assises.

En vue de dresser la liste préparatoire à la liste annuelle, le maire tirera au sort publiquement, un nombre de noms triple de celui fixé pour la commune, soit 6 noms.

Le Conseil Municipal, après tirage au sort effectué conformément à l'article 261 du Code de procédure pénale :

1. Approuve les 6 noms mentionnés dans le tableau ci-dessous ;

Nom	Prénom	Autres prénoms	Civilité	Date naissance	Lieu naiss.	Dpt naiss	Adresse	Profession
GIROLT, SALY	Marie-Louise		Mme	19/10/1972	Strasbourg	67	8 rue du puits La Hoube	
FREUND	Isabelle	Germaine	Mme	28/07/1969	Phalsbourg	57	34 rue du G de Gaulle Hellert	
KERN	Jean	Georges	M.	24/02/1958	Saverne	57	22 rue des jardins Dabo	Retraité
BASLEY	Ghislain	Joris	M.	27/07/1989	Strasbourg	67	11 rue Leclerc Schaeferhof	
DIEBOLD	Mickael	Joachim, Fernando	M.	26/05/1983	Saverne	67	42 rue Leclerc Schaeferhof	
SCHOTT	Nathalie	Ginette	Mme	19/01/1971	Sarrebourg	57	8 rue du Château Dabo	

Autorise le Maire à transmettre ce résultat au greffe de la Cour d'Assises de la Moselle

VOTE : Adopté à l'unanimité avec 22 POUR

DCM N° 2025-04-D004

POINT N°7 / Divers et communications

- La Chouette d'Or a été officiellement découverte au niveau de la borne Saint-Martin, l'annonce ayant été faite le 02 mai dernier
- Le Trail du 1^{er} juin a connu une très belle édition avec plus de 1 100 participants.
- L'inauguration du sentier de Grande Randonnée(GR) est prévue pour le vendredi 06 juin 2025.
- Initialement programmée le vendredi 06 juin 2025, l'inauguration de la MAM est reportée en attendant les disponibilités de la CAF.

- Concernant la maison située rue Du Château, au-dessus de la salle Comtes de Linange, une opportunité de négociation directe se présente pour récupérer en gré à gré ce bien en très mauvais état, ce qui nous permettra d'avancer dans la création du parking.
- Concernant le projet Avenir Montagne, un premier inventaire et des propositions seront présentés début juillet par le bureau d'étude, ce qui nous permettra d'en discuter lors du prochain conseil municipal.

***/**

Séance levée à 21H15

SIGNATURES	
Maire	Secrétaire de séance
Eric WEBER	Anne DILLENSCHNEIDER

Liste des élus	
WEBER Eric, Maire	Présent
LEHRER Marie-Reine, 1 ^{ère} Adjointe	Présente
WILMOUTH Jean-Michel, 2 ^{ème} Adjoint	Présent
DILLENSCHNEIDER Anne, 3 ^{ème} Adjointe	Présente
GASSER Nicolas, 4 ^{ème} Adjoint	Présent
BENTZ Muriel, 5 ^{ème} Adjointe	Présente
ANTONI David, 6 ^{ème} Adjoint	Présent
CHRISTOPH Viviane	Présente
HUGUES Emilie	Présente
BLAISE Murielle	Excusée
SPENGLER Christophe	Présent
WOLFF Thierry	Présent
SCHWALLER Lydie	Présente
WEBER Didier	Présent
KNOLL Sylvie	Présente
CHEVRIER Franck	Absent
DIEMER Hélène	Excusée
ZIMMERMANN Jérémy	Présent
LE MEUR Elisabeth	Excusée
ZOTT Patrick	Présent
KLEIN Angélique	Présente
SCHWALLER Michel	Présent
WEINSANDO-RUFFENACH Dominique	Présente